



www.sicilia.indymedia.it

VULPITTA: LA PRISON DE TRAPANI

Le centre temporaire de Permanence de Trapani est le premier à être ouvert en Italie, la mise en fonction date du Juillet 1998 dans les espaces de l'ancien maison de retraite " Rosa Serraino Vulpitta ". Il est célébré comme une des meilleurs structure par le Ministère de l'intérieur. Mais tout de suite, émeutes, tentatifs d'évasion et épisodes d'autolesionisme sont à l'ordre du jour parmi les immigrés retenus. L'ambiance à l'intérieur manifeste une extrême tension. Pendant la nuit entre le 28 et le 29 Décembre 1999, après un tentatif d'évasion, un des immigrés brûle des matelas dans une des chambres de nuit.

C'est l'enfer. Pendant l'incendie trois jeunes Tunisien meurent immédiatement ; trois mourront plus tard à l'hospital à cause des blessures : Rabah Nashreddine, Jamel, Ramsi, Lofti et Nasim. Au mois de Janvier un exposé est présenté aux autorités judiciaires dans lequel on dénonce les conditions de sécurité inacceptable et les insuffisances structurelles de l'immeuble : il n'y a pas de sorties de secours, les couloirs sont trop petit pour assurer le passage en cas d'urgence, les extincteurs sont

insuffisants. L'enquête suivante emmène en Juillet 2000 au séquestre judiciaire ; le préfet de Trapani Cerenzia reçoit un avis d'information pour omission d'actes d'office et homicide. Le Ministère de l'intérieur s'adresse au Tribunal du réexamen, qui, en Septembre de la même année, ordonne la restitution du centre et ignore l'enquête sur l'incendie ; les juges du Tribunal ont uniquement relevé que les travaux de réaménagement, effectués successivement, ont rendu les conditions de sécurité suffisantes. Le Parquet de Trapani s'adresse à la Court de " Cassazione ", le Serraino-Vulpitta reprend officiellement l'activité le 15 Novembre 2000. La conclusion de l'enquête emmène au renvoi en jugement l'ancien préfet de Trapani pour omission d'actes d'office, homicide, lésions des agents de police, et pour imprudence en concernant les mesures de sécurité. En ce moment le procès est en cours. A partir de l'an 2000 la cooperative " insieme " di Castelvetrano a assumé la gestion du centre Vulpitta. Le préfet Cerenzia a nommé comme directeur Giacomo Mancuso, responsable du centre d'accueil Badia Grande de la Caritas



à Trapani.

Suite à l'incendie le Ministère de l'Intérieur a défini le nombre maximum des retenus au centre Vulpitta : 54. Cependant ce limite est souvent dépassée. Le Vulpitta, suite aux travaux de réaménagement ressemble à une prison. La présence des grilles partout devient étonnante.

(coordinamento per la pace di Trapani)

DEBARQUEMENTS: LE CARNAGE SANS CESSER

Une énorme tombe sans noms et sans droits.

Voici le canal de Sicile : pour milliers d'hommes et femmes le symbole de la négation de la dignité des êtres humains. Pendant les jours du début du procès pour le naufrage du Noël 1996 (283 immigrés noyés), une autre tragédie ensanglante les eaux de la Méditerranée. Le 17 Octobre 2003 treize citoyens de la Somalie sont morts dans le désespéré tentatif de rejoindre l'île de Lampedusa.

Deux jours après, pas loin de la côte de la Tunisie, encore des immigrés se noyent dans la mer. Pour le survivant, il n'y aura même pas la garantie des droits fondamentaux. Une partie des hommes et femmes échappés à la mort, ont été emmenés dans les centres d'accueil (ou mieux, centres de détention), de la petite île au sud de la Sicile



Probablement on leur accordera l'asile politique. Les autres ont été emmenés à l'hospital " Civico " de Palerme : épuisés, suite à plusieurs jours de navigation en conditions extrêmes, obligés à jeter dans la mer leurs camarades qui n'ont pas réussi à survivre, ou à les utiliser pour se protéger du froid. Zahra, jeune

maintenant à l'hospital. Cinq entre eux ont reçu le permis de sortir de l'hospital le 12 Novembre et maintenant sont hébergés dans le centre diaconal valdais de Palerme.

Pendant la soirée du 22 Octobre un autre bateau avec 150 personnes arrive sur les côtes siciliennes.

Face à ce carnage, dans la Chambre des députés on assiste à l'énorme farce ridicule. Mots d'ordre : agence européenne des frontières, contrôle des fluxes, accords bilatéraux avec les pays d'origine des migrants. Seulement des allusions au développement soutenable.

